



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 121085

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que, lors de la canalisation de la Moselle en 1932, des travaux importants furent effectués à hauteur des communes de Malroy et d'Argancy afin de relever le niveau de l'eau. Par la suite, la mise à grand gabarit a entraîné le dynamitage d'un îlot rocheux. Ces travaux, ajoutés aux effets du passage de péniches de plus en plus grosses et de plus en plus rapides, ont entraîné de multiples glissements de terrain. Récemment, un nouvel approfondissement du chenal de la Moselle canalisée avait finalement amené Voies navigables de France à conforter les berges à hauteur de Malroy. Pour l'instant, ces travaux ont fait la preuve d'une certaine efficacité. Par contre, une section de 200 mètres environ n'a pas été protégée et des effondrements de plus en plus préoccupants continuent à s'y produire. De nouveaux travaux sont prévus sur la Moselle canalisée, notamment pour permettre le passage de péniches plus hautes (relèvement des ponts...) Or l'accroissement de la taille des péniches et l'augmentation de leur nombre vont encore aggraver la situation. À juste titre, la commune de Malroy souhaite donc que, dans le cadre de ces nouveaux travaux, la section de 200 mètres de berges qui n'avait pas été protégée soit enfin prise en compte. Elle souhaiterait en conséquence qu'il lui indique quelles sont les intentions des services de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121085

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3092